



DEMANDE DE RELEVÉ DE TAXE SCOLAIRE PROCÉDURE – DEMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR

Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, vous devez avoir l'autorisation du ou des propriétaire(s) d'un immeuble, pour obtenir toute information relative à sa propriété.

TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE PAR TÉLÉCOPIEUR
au (450) 492-3727

DES FRAIS DE **25.00 \$** PAR DEMANDE SONT EXIGÉS

VOTRE DEMANDE DOIT ÊTRE PRODUITE SUR PAPIER ENTÊTE ET
CONTENIR LES INFORMATIONS SUIVANTES:

1. matricule de l'immeuble
 2. adresse de la propriété
 3. cadastre
 4. noms des propriétaires
 5. **une certification d'autorisation**
 6. **une photocopie de votre chèque de 25\$**
- } (voir formulaire modèle)

Veuillez indiquer **lisiblement** votre numéro de télécopieur

PRENEZ NOTE QU'AUCUNE FACTURE NE VOUS SERA ENVOYÉE

POSTEZ DÈS AUJOURD'HUI LE CHÈQUE DE 25\$

Au nom de « COMMISSION SCOLAIRE DES AFFLUENTS »
**Malgré que nos bureaux soient situés au 80 rue Jean-Baptiste-Meilleur à
Repentigny, veuillez prendre note que toute correspondance doit être
acheminée à :**

81, RUE DE NORMANDIE
REPENTIGNY, QUÉBEC J6A 7B3

Pour contacter nos agentes aux heures d'ouverture des lignes téléphoniques,
composez le (450) 492-9400 et le poste relié à la municipalité où se trouve la propriété.

Charlemagne	# 3523	L'Épiphanie	# 3523
Terrebonne	# 3524	Mascouche	# 3529
L'Assomption	# 3526	Repentigny	# 3525
St-Sulpice	# 3526		